

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1351-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1351-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP32-2024 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 17 janvier 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 17 janvier 2025.

Donné à Granby, ce 24 janvier 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 24 janvier 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 24 janvier 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier